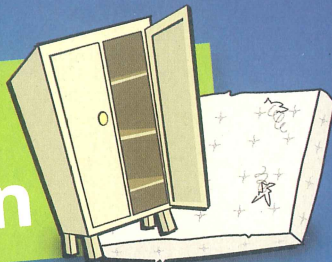




Montpellier  
Agglomération

Commune de **Juvignac**

**Attention  
Modification**



# Collecte des encombrants

**Vous avez un encombrant à jeter ?**

Appelez au préalable  
votre Maison de l'Agglomération.



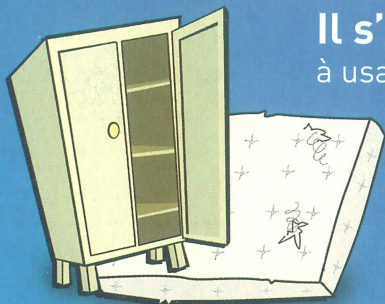
**Maison de l'Agglomération  
de Prades le Lez  
Tél. 04 99 63 23 32**

Le lundi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30,  
du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30  
et de 14h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h.



**AGGLO** génération  
Défi 100% Tri

## Que sont les encombrants ?



### Il s'agit d'objets volumineux

à usage domestique et individuel, tels que :

- > mobilier, sommiers et matelas,
- > planches et objets en bois,
- > objets métalliques (éléments en fer, vieux vélos...),
- > appareils électroménagers,
- > gros emballages (carton ou polystyrène de grande taille...).

## Quand sortir ses encombrants ?

Appelez au préalable votre Maison de l'Agglomération (Numéro et horaires indiqués au recto).

Déposez vos encombrants sur le trottoir, le soir précédent le jour de collecte annoncé, après 20 heures.

Minimisez l'encombrement sur le trottoir et évitez les empilements successifs.

Ces encombrants ne doivent pas présenter de danger lors de la manipulation ou durant leur présence sur le domaine public (parties tranchantes, pointes apparentes...).

### Ne sont pas autorisés :

- > les gravats de démolition ou de travaux,
- > les déchets végétaux,
- > les déchets dangereux (peinture, huile, solvants, batteries)
- > les bonbonnes de gaz,
- > les pneus,
- > les téléviseurs et écrans.



*Vous pouvez apporter les gravats, les déchets végétaux et les déchets dangereux (selon modalités particulières) dans l'un des Points Propreté de Montpellier Agglomération.*

### Du nouveau pour les téléviseurs, écrans et appareils électroménagers

Mise en place de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques **tous les samedis dans les Points Propreté**. Récupérés par Emmaüs, ils peuvent être réutilisés ou recyclés. En plus d'un geste écologique, vous aiderez la réinsertion de personnes en difficulté.

► Pour votre commune, les Points Propreté les plus proches sont situés à Montpellier/La Mosson, espace Mosson et à Grabels, au rond-point du Salinier.

Pour tous renseignements :

 **N° Vert 0 800 88 11 77**

Appel gratuit depuis un poste fixe

ou sur [www.montpellier-agglo.com](http://www.montpellier-agglo.com)



**Montpellier**  
Agglomération